Zentralsekretariat

Schweizerische Vereinigung für Sonnenenergie
Société Suisse pour l'Energie Solaire
Società Svizzera per l'Energia Solare
Societad Svizra per l'Energia Solara

Résolution sur le développement du photovoltaïque

# LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT FIXÉS PAR LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE ATTEINTS

Le développement du photovoltaïque connaît un essor historique, avec une augmentation sans précédent des capacités installées. Toutefois, cette dynamique commence également à ralentir. Au premier semestre 2026, près de 50 % de nouvelles installations en moins ont été annoncées auprès de Pronovo[1] par rapport à la même période en 2024. Pour l'ensemble de l'année 2026 on s'attend à une croissance d'environ 1,3 GW. Or, pour atteindre les objectifs fixés par la loi sur l'électricité en vue de garantir l'approvisionnement énergétique indigène, il faudrait chaque année environ 2,2 GW de capacité photovoltaïque supplémentaire.

**La Société Suisse pour l'Énergie Solaire SSES réaffirme clairement son soutien aux objectifs de développement fixés par la loi sur l'électricité et demande que les obstacles au développement du solaire soient levés.**

La SSES voit un potentiel particulièrement important auprès des acteurs qui, outre les propriétaires individuels, peuvent réaliser des installations photovoltaïques, tels que les coopératives solaires et les entreprises de contracting. Ces acteurs disposent de l'expérience nécessaire et sont en mesure de réaliser rapidement et à moindre coût des installations supplémentaires.

Pour exploiter pleinement ce potentiel, il faut des **conditions-cadres fiables et une sécurité des investissements**.

Dans son étude succincte « Développement photovoltaïque 2.0 »,[2] le groupe spécialisé VESE de la SSES présente des modèles appropriés permettant d'accélérer le développement tout en garantissant la rentabilité des investissements.

1. **La SSES réaffirme son engagement clair en faveur des objectifs de développement fixés par la loi sur l'électricité** et demande à la Confédération de veiller à leur réalisation. Pour cela, il est notamment nécessaire de porter à nouveau l'accroissement annuel du photovoltaïque à environ 2,2 GW, afin d'atteindre une production photovoltaïque de 18,7 TWh d'ici 2030 et une production totale de 35 TWh issue des nouvelles énergies renouvelables d'ici 2035.

2. **La SSES demande à la Confédération, aux cantons, aux communes ainsi qu'aux gestionnaires de réseaux de distribution** de développer, en collaboration avec la branche solaire, des modèles garantissant la sécurité des investissements dans le développement du photovoltaïque et d'aménager les conditions-cadres de manière à permettre la réalisation rapide, économiquement viable et durable de nouvelles installations.

*Résolution du Comité fédéral de la SSES du 31 octobre 2026*

[1] www.pronovo.ch
[2] www.vese.ch/fr/developpement-photovoltaique-2-0